

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



NOV
2020

La programmation des manifestations est faite sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. En cas d'annulation de manifestation, l'information sera communiquée sur le site de la commune, sur la page Facebook et sur le panneau d'affichage.

Mardi 10 novembre de 17h30 à 19h
Espace Robert Merle

Remise des lots du concours de betteraves

La Municipalité et Zuydcoote Animations

Mercredi 11 novembre à 10h45

Monument aux Morts et Cimetière Militaire

Dépôt de gerbe

Commémoration Armistice 1918

UNC-AFN

Samedi 14 novembre à 10h

Salle Pierre Lamstaes

Atelier cosmétique au naturel

Le Courtil des Simples

Samedi 5 décembre à 11h

Monument aux Morts

Dépôt de gerbe

Hommage aux morts Maroc,

Tunisie, Algérie

UNC-AFN

Samedi 12 décembre à 10h

Salle Pierre Lamstaes

Atelier cosmétique au naturel

Le Courtil des Simples

Cap rando littoral avec Cap sur la forme zuydcoote

La section marche de l'association organise le dimanche 8 novembre 2020 ses premières grandes randonnées sur le site des DUNES de FLANDRES.

Quatre distances sont proposées, 8,12,15 et 18 km sur les communes de Zuydcoote, Leffrinckoucke et Bray-Dunes au départ de la salle Robert Merle.

Passage dans le Fort des Dunes pour le parcours de 15 et 18 km. Les marcheurs et randonneurs emprunteront les sentiers balisés du Site et bénéficieront d'un ravitaillement ainsi que sandwich et boisson à l'arrivée.

Départs libres à partir de 8 heures. Les inscriptions se font sur le site : www.capsurlaforme.free. Tarif : 4€/participant et gratuit pour les enfants de - de 12 ans. Renseignements au : 06 85 50 26 99. Ce nouveau concept permettra de découvrir le Grand Site et ses richesses ; dunes, sous-bois, zones



humides, pâturages et plage avec une approche d'éducation environnementale.

Présentation de la faune et de la flore, de la Biodiversité, de la protection de la Dune, de l'utilisation des bacs à marée... avec le concours de la Ville de Zuydcoote, des Dunes de Flandre, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de l'Eau du Dunkerquois, du CPIE Flandre Maritime. Avec le soutien des villes de Leffrinckoucke, de Bray-Dunes et du Conservatoire du Littoral.

Les mesures sanitaires du moment seront appliquées.

Camion MOBIL'OPTIQUE

Mercredi 4 novembre après-midi



Le bouillon blanc

Le bouillon-blanc, de son nom scientifique *Verbascum thapsus*, appartient à la famille des scrophulariacées. Le long de la véloroute vers



Bray-Dunes, vous pouvez en voir beaucoup car ils sont préservés par les espaces verts. Il s'agit d'une plante bisannuelle, elle pousse en deux ans. La première année seule sort la rosette, puis la deuxième année fleurit la hampe florale, qui peut atteindre jusqu'à 2 m de haut, ce qui lui vaut un de ses surnoms : Cierge-de-Notre-Dame. Les fleurs jaunes fleurissent du bas vers le haut. Elles sont vendues en herboristerie en tisane contre la toux et comme calmant des voies respiratoires (toux, bronchite, asthme, enrrouement...). Peut-être vous aussi en avez-vous dans votre jardin ou près de chez vous ?

Amélie Corsiez, Le Courtil des Simples
Retrouvez nos activités sur facebook :
Courtil des Simples. Prochain atelier cosmétique le 14 novembre.



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Depuis vendredi 30 octobre, nous sommes de nouveau en confinement. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de publier la gazette uniquement sur notre site internet et sur notre site Facebook.

Dès ce vendredi, la conférence des maires de la Communauté Urbaine de Dunkerque spéciale « COVID » a été réactivée afin d'établir les modalités décidées par le gouvernement et celles voulues par l'ensemble des maires.

Régulièrement, durant cette période de confinement, je vous informerai par moyen numérique, sur les évolutions sur notre territoire. Nous allons également garder un lien avec nos anciens et être attentifs à leurs besoins tout au long de ces semaines.

Malheureusement, nous avons dû annuler les manifestations proposées sur ce mois de novembre.

Je peux, d'ores et déjà vous annoncer qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux et que pour le carnaval, La Chapelle et la bande de Zuydcoote n'auront pas lieu.

Nous sommes conscients que la vie sociale de notre village est extrêmement réduite mais nous n'avons pas le choix.

Cependant, je maintiens la cérémonie du 11 Novembre. Nous vivons des moments difficiles sur la liberté d'expression de notre pays. Ce moment de commémoration de ces soldats qui se sont battus pour notre pays et pour ce qu'il est aujourd'hui est essentiel.

Prenez bien soin de vous et de votre famille.
Protégez vous

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Vie de la commune	4
Infos Santé	6
Infos	9
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 2 novembre en mairie sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale

Mme DENYS et Mme VANDERHAEGHE, assistantes sociales assureront le secteur de Zuydcoote. Contactez le 03 59 73 47 20 pour prendre rendez-vous ou se rendre sur le lieu de leur permanence :

- Mairie de Ghyvelde - 154 bis rue Nationale les mardis 03, 10, 17 et 24 novembre
 - CCAS de Bray-Dunes - 341 av du Gl de Gaulle les jeudis 05, 12, 19 et 26 novembre
- En raison du Covid 19, les permanences se font sur rendez-vous au 03 59 73 47 20.

Port du masque obligatoire.

Permanence de M. Paul CHRISTOPHE, Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits au 09 62 64 50 59 pour prendre rendez-vous

Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 20 novembre en Mairie
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30 et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, apt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Collecte solidaire

Vendredi 2 octobre, dans l'arrière-pays niçois, les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée étaient lourdement touchées par la tempête Alex et son déluge meurtrier.



Un mouvement de solidarité est né dans la région dunkerquoise, pour soutenir les sinistrés des Alpes maritimes. Les Dock's MC Flandre, club de bikers, ont organisé une collecte pour remplir un 38 tonnes de la société VFB Transports qui est parti le dimanche 11 octobre dans les vallées dévastées. Plusieurs clubs de bikers ont pris le relais, parmi eux le club dunkerquois les Z'Indépendants dont font partis Gilles et Laurence.

Nos zuydcootois se sont mobilisés pendant 3 jours pour recevoir chez eux les dons et les acheminer dimanche au parking Boulanger à Grande-Synthe où le camion les attendait. Merci à eux.

BAFA

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Zuydcoote, dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse, propose pour 2021 de financer votre BAFA (base et perfectionnement).

Attention seuls 2 zuydcootois pourront en bénéficier.

Si vous souhaitez devenir animateur, inscrivez-vous en mairie avant le 31 décembre 2020.

A nos aînés : banquet

Le banquet des aînés du 18 octobre n'ayant pas pu se faire pour les raisons sanitaires que nous connaissons, la commune a souhaité offrir aux personnes âgées de plus de 60 ans et domiciliées (ées) sur la Commune, un bon d'achat de 15 euros pour les personnes seules, et 25 euros pour les couples (2 personnes de 60 ans et plus).

Ces bons pourront être utilisés chez les commerçants de Zuydcoote jusqu'au 31 mars 2021.

Ci-dessous la liste des commerçants participants :

- Passion coiffure by Léa
- Boulangerie du Village
- Les Gourmandises de Lili
- Le Galion
- Au Joyeux Retour des Pêcheurs
- La Grande Marée
- Chez Edgar
- C'Jérôme
- American Diners

La distribution de ces bons se fera en mairie le matin de 8h30 à 12h sur présentation d'une pièce d'identité, de la carte électorale ou d'un justificatif de domicile. Vous munir de votre propre stylo et merci de porter un masque.

La date limite de retrait des bons est fixée au 30 novembre 2020, délai de rigueur. Après cette date les bons ne seront plus disponibles.

A nos aînés : colis

Suite au contexte sanitaire actuel lié à la COVID-19 et aux précautions à prendre pour la sécurité de chacune et de chacun, l'après-midi récréative du 12 décembre ne pourra malheureusement pas être organisé. Cependant le colis de Noël en faveur des seniors (de 65 ans et plus +), offert par la Municipalité est maintenu.

La distribution des colis se déroulera de la façon suivante :

- + de 80 ans : distribution à domicile par les élus
- de 65 à 80 ans : retrait des colis à l'espace Robert Merle le samedi 12 décembre de 9h à 12h. Nous vous assurons que les mesures de distanciation seront respectées.

Pour le retrait des colis, vous munir de :

- Votre carte nationale d'identité
- Votre carte d'électeur ou 1 justificatif de domicile
- Votre propre stylo

Merci de porter votre masque

Les personnes étant dans l'impossibilité de se déplacer peuvent se faire représenter en confiant une copie des pièces demandées à un membre de la famille, un ami, un voisin.

INFORMATION C.C.A.S.

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale analyse la situation financière des personnes à revenus modestes en vue de l'octroi d'une aide financière attribuée en fin d'année.

Vous avez 65 ans et plus

Vous vivez seul(e) et vos revenus ne dépassent pas : 847.17 €/mois

Vous vivez en couple et vos revenus ne dépassent pas : 1 270.76 €/mois

Votre situation peut être examinée par la commission administrative.

Prenez rendez-vous auprès de la mairie au 03 28 29 90 00. Lors de votre entrevue, il vous sera demandé de vous munir de votre dernier avis d'imposition.

Allocation "Étudiants"

Les dossiers sont à retourner en Mairie pour le samedi 7 novembre 2020 dernier délai.

Comme les années précédentes, le Centre Communal d'Action Sociale va octroyer une allocation **aux lycéens en classe de terminale et aux étudiants.**

Conditions à remplir :

- Être domicilié sur la commune au 1^{er} janvier 2020
- Justifier d'une inscription en classe de terminale ou dans l'enseignement supérieur
- Avoir au maximum 26 ans au 30 juin

Catégories prises en considération :

- Lycéens en classe de terminale
- Étudiants en région dunkerquoise
- Étudiants hors région dunkerquoise

Les étudiants en contrat d'apprentissage passé avec un employeur, donc rémunérés car en alternance, ne sont pas bénéficiaires de cette allocation.

Les inscriptions dans des cours par correspondance ne sont pas acceptées.



Modalités d'attribution et de versement :

Le montant de l'allocation est déterminé par la commission administrative en fonction du nombre de demandes. L'allocation sera versée par virement du Trésor public, courant décembre 2020. **Chaque demandeur sera averti par courrier sur leur boîte mail** du montant de l'aide qui lui sera attribué.

Attention ! Seuls les dossiers déposés complets seront examinés !

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- une photocopie recto verso de la carte d'identité ;
- un certificat de scolarité ;
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant bénéficiaire ;
- **la fiche de renseignements, à retirer sur le site internet www.zuydcoote.fr ou en Mairie**, dûment complétée et signée.

Tout dossier incomplet ou déposé avec retard ne sera pas pris en compte.

L'Assurance Maladie Flandres
DUNKERQUE-ARMENTIERES

© Freepik - CPAM des Flandres - 2020

Contactez votre CPAM

Messagerie de votre compte ameli sur www.ameli.fr

36 46 (Service gratuit + prix appel)
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

« Nous ne sommes pas tous égaux face aux virus. Contre la grippe, protégez-vous, vaccinez-vous »

- Une co-circulation de la Covid-19 et du virus de la grippe est probable dans ce contexte sanitaire inédit. Le vaccin est une chance. Il est recommandé sans attendre aux personnes à risque de développer des formes graves de la grippe de se faire vacciner.
 - Vous êtes éligible à la vaccination et avez reçu votre courrier et votre bon de prise en charge à 100% du vaccin ? N'attendez pas, faites-vous vacciner dès à présent.
 - Vous êtes enceinte ou éligible à la vaccination mais n'avez pas reçu votre bon de prise en charge ? Demandez-le rapidement aux professionnels de santé qui vous suivent.
 - Vous ne présentez pas de risque particulier et vous souhaitez vous faire vacciner ? Les personnes en situation de fragilité étant prioritaires, faites-vous vacciner à partir de début décembre.
 - Les gestes barrières sont importants pour tous, leur maintien est un complément nécessaire à la vaccination.
- + d'info auprès des professionnels de santé
- Suivez en temps réel votre CPAM sur :
- @CpamFlandreactus
- Assurance Maladie des Flandres

ameli.fr

COVID & COLLECTIVITÉ : LES BONNES PRATIQUES DES PARENTS



38.5° ✓ **Je ne confie pas mon enfant**

- S'il présente une fièvre supérieure à 38° ou tout autre symptôme infectieux (toux, diarrhée) ;
- S'il est testé positif au Covid-19 ;
- S'il est identifié comme contact à risque*

✓ **J'informe les structures d'accueil**

- De tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR pour mon enfant et/ou l'un des membres de mon foyer.



✓ **Je prends l'avis d'un médecin**

- En cas de fièvre mal tolérée ou si son comportement est inhabituel ;
- Pour les moins de 6 ans : en cas de fièvre supérieure à 38° qui se prolonge au-delà de 3 jours

ET AISSI...

- ✓ Je me tiens à la disposition des équipes en charge du contact tracing ;
- ✓ Je respecte les gestes barrières dans mon foyer et à l'extérieur ;
- ✓ Je signale à mon médecin et au centre de Contactage proche les contacts et une PCR positive.

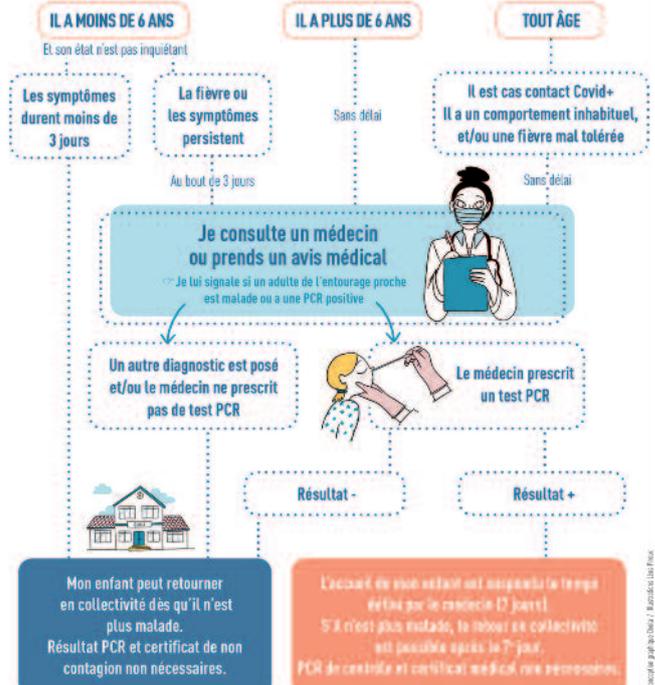
*contact à risque = personne ayant été en contact prolongé et/ou direct avec une personne testée positive

mpedia
L'application de l'information

Pour des parents bien informés.

MON ENFANT EST MALADE (fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)

LA RÉGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité



mpedia
L'application de l'information

Pour des parents bien informés.

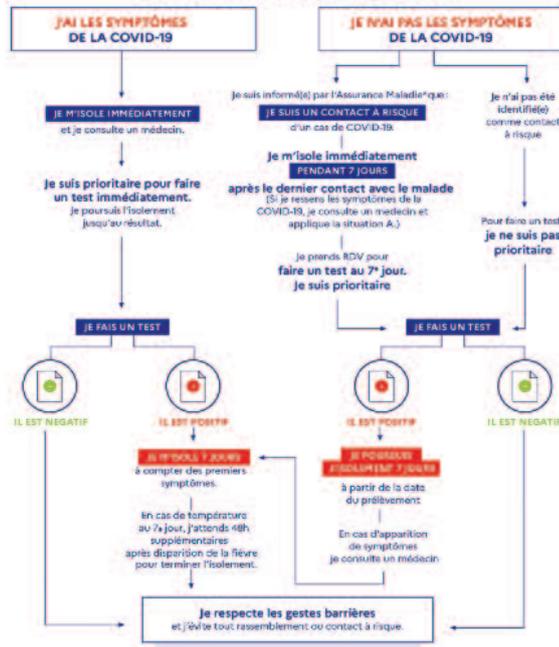
09/09/2020 - Source : Sociétés savantes de pédiatrie

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

COVID-19

ISOLEMENT, TEST : QUE FAIRE ?

Je suis contagieux(e) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.



Vous avez plus de 60 ans ?
Vous êtes un aidant ?
Vous recherchez...
un professionnel de santé ?
un service d'aide à domicile ?
un transport adapté ?
un hébergement ? ...



Le Gérontoguide territorial de la Flandre Maritime est une solution de réponse et un outil partagé avec les professionnels qui accompagnent les personnes âgées et leurs aidants.

Un annuaire partagé qui recense toutes les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de la Flandre Maritime.

Cet outil est alimenté de données utiles à la connaissance de vos besoins administratifs (APA, CPAM, retraite...)

Il offre, en outre, l'accès à votre territoire : foras, journaux d'information, colloques, actions collectives de prévention...

Connectez-vous sur www.maialittoralflandres.fr
Accessible depuis votre ordinateur ou votre smartphone



www.maialittoralflandres.fr

MAIA
Littoral Flandres



HALLOWEEN

au périscolaire le vendredi 16 octobre avec Laure !



L'ASSOCIATION ZUYDCOOTE ANIMATIONS

L'Assemblée Générale de l'association Zuydcoote Animations s'est tenue le lundi 19 octobre. Les membres élus : Jean-Noël MARTEEL Président, Pascale DESFRENNES, Vice-présidente, Irénée HOORNAERT Trésorier, Delphine DECOSTER Trésorière adjointe, Virginie WAQUET Secrétaire, Yanik HOORNAERT Secrétaire adjointe



OCTOBRE ROSE

en mairie pour les petits de la classe de Mme WAQUET

RÉUNION D'INFORMATION

sur l'aménagement du parking front de mer, le mardi 29 septembre

Soutien du Souvenir Français

Mercredi 14 octobre une délégation du Souvenir Français a remis un chèque de 900 euros à Madame le Maire dans le cadre d'une participation financière pour le monument du Mémorial de l'Opération Dynamo érigé près de la digue de Zuydcoote.

Le Souvenir Français était représenté par
 M. Claude SOPHYS, Président du Comité de Dunkerque
 M. Christian ALLARD, Président du Comité de Bourbourg-Gravelines
 M. Jean-Pierre CHAMBRIN, trésorier, et porte-drapeau du Comité de Dunkerque du Souvenir Français.

Le Souvenir français, dont la création remonte à 1887, est une association investie de 3 missions :

- Conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France,
- Entretien des monuments élevés à leur mémoire,



- Transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

La ville de Zuydcoote, accompagnée par l'association « Zuydcoote, terre d'histoire » s'inscrit pleinement dans ces missions et la municipalité est fière d'avoir reçu le soutien du Souvenir français.

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	D	00:59	5.90	84	13:06	5.90	85	07:43	0.95	20:01	0.85
2	L	01:24	5.90	84	13:33	5.90	84	08:14	0.95	20:32	0.90
3	M	01:50	5.90	82	14:01	5.90	80	08:46	0.95	21:02	1.00
4	M	02:18	5.80	78	14:31	5.80	75	09:16	1.05	21:31	1.10
5	J	02:49	5.70	71	15:03	5.65	67	09:47	1.15	22:02	1.25
6	V	03:20	5.50	62	15:37	5.45	58	10:21	1.30	22:39	1.45
7	S	03:57	5.20	52	16:24	5.15	48	11:04	1.45	23:29	1.70
8	D	04:56	4.90	43	17:48	4.90	40	----	---	12:00	1.65
9	L	06:31	4.70	38	19:13	4.90	38	00:35	1.90	13:13	1.75
10	M	07:51	4.75	42	20:34	5.10	47	01:59	1.90	14:41	1.60
11	M	09:09	5.05	54	21:44	5.45	62	03:27	1.65	16:01	1.30
12	J	10:09	5.45	71	22:36	5.80	79	04:37	1.35	17:04	0.90
13	V	10:55	5.80	87	23:20	6.05	93	05:32	1.05	17:57	0.60
14	S	11:36	6.05	100	----	---	--	06:19	0.85	18:43	0.45
15	D	00:01	6.25	104	12:17	6.25	107	07:04	0.70	19:28	0.40
16	L	00:43	6.30	109	13:00	6.35	109	07:48	0.65	20:12	0.45
17	M	01:27	6.25	108	13:47	6.35	105	08:32	0.60	20:57	0.55
18	M	02:13	6.15	101	14:36	6.20	96	09:17	0.65	21:41	0.75
19	J	03:02	5.90	89	15:28	6.00	82	10:03	0.80	22:27	1.05
20	V	03:53	5.65	75	16:22	5.65	67	10:50	1.05	23:16	1.40
21	S	04:46	5.30	60	17:22	5.30	53	11:42	1.30	----	--
22	D	05:46	5.00	47	18:33	5.00	43	00:11	1.70	12:45	1.55
23	L	07:03	4.80	41	19:56	4.90	40	01:21	1.90	14:02	1.65
24	M	08:24	4.80	41	21:05	5.00	44	02:39	1.90	15:17	1.55
25	M	09:26	4.95	47	21:59	5.20	52	03:48	1.75	16:21	1.35
26	J	10:15	5.20	56	22:45	5.40	60	04:45	1.55	17:12	1.20
27	V	10:58	5.40	63	23:24	5.55	67	05:31	1.35	17:54	1.05
28	S	11:36	5.60	70	----	---	--	06:09	1.20	18:28	1.00
29	D	00:00	5.70	73	12:10	5.70	75	06:42	1.10	19:00	1.00
30	L	00:31	5.75	77	12:40	5.75	79	07:15	1.05	19:33	0.95

Concours de betteraves de la Saint Martin



Vu les restrictions sanitaires actuelles dû au Covid-19, le défilé de la Saint Martin n'aura pas lieu, seul un concours de betteraves est organisé.

Ce concours est uniquement sur inscription. Les bulletins sont disponibles à l'accueil de la mairie et devront être déposés dans la boîte aux lettres de celle-ci pour le lundi 2 novembre 2020.

Les enfants pourront retirer leur betterave à partir du lundi 2 novembre et devront les déposer le lundi 9 novembre à l'espace Robert Merle à partir de 16h30 jusque 18h.

Pour participer au concours, les betteraves devront être creusées, sculptées et éclairées.

La remise des lots se fera le mardi 10 novembre à l'espace Robert Merle de 17h30 à 19h.

Merci de respecter les gestes barrières et de porter un masque.

Point lecture de Zuydcoote

114, rue du Général de Gaulle à côté de la Mairie

Les mardis 3 et 17 novembre de 16h à 18h30



Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques. Les 4 déchetteries sont ouvertes au public du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Les dimanches et jours fériés : 8h30-12h15

Respectez les gestes barrières et le port du masque.

Pour toute information : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr N° Vert 0 800 22 45 57 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Ramassage des poubelles

Lundi : marron - Vendredi : bleue

Déchets verts

Rappel des solutions possibles pour traiter les déchets verts

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine)
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous (voir ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerque-grandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets. Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence. Tél : 03 28 24 45 41 Plateforme collecte des déchets.

Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la CUD a mis en place un numéro gratuit : **08 00 543 754**. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

Des masques pour l'enseignement secondaire et supérieur

Fin août dernier, la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait déposer en mairie des masques pour distribuer aux collégiens, lycéens et étudiants.

Il nous en reste encore quelques-uns, n'hésitez pas à venir en chercher au besoin.



Associations

Les dossiers de demandes de subventions communales pour l'année 2021 sont à disposition sur le site de la commune www.zuydcoote.fr ou peuvent être retirés en mairie.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au samedi 16 janvier 2021.



Vous êtes aidant ?

Le département du Nord soutient celles et ceux qui accompagnent quotidiennement ou presque un proche fragilisé par la perte d'autonomie ou la maladie.

Le département du Nord a mis un guide à destination des aidants. Ce guide a été réalisé à partir d'une initiative locale et adapté pour l'ensemble du département.

Cet outil pratique permet aux aidants :

- de se reconnaître en tant qu'aidants
- de trouver un premier niveau d'informations
- de trouver un interlocuteur proche de chez lui
- de trouver des explications concernant les différentes solutions de répit et leur prise en charge financière.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le portail national d'informa-

tion pour les personnes âgées et leurs proches sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Quête sur la voie publique : calendrier

Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleu et de France du samedi 7 novembre au vendredi 13 novembre. **Collecte tous les jours.**

Journées nationales du Secours Catholique le samedi 14 novembre et le dimanche 15 novembre. **Collecte les 2 jours.**

Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre) du lundi 16 novembre au dimanche 29 novembre. **Collecte le 22 et le 29 novembre.**

Journée mondiale de lutte contre le SIDA le mardi 1^{er} décembre et Animations Régionales du lundi 23 novembre au dimanche 6 décembre. **Collecte tous les jours.**

Culture

La programmation des manifestations est faite sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. En cas d'annulation de manifestation, l'information sera communiquée sur le site de la commune, sur la page Facebook et sur le panneau d'affichage.

Récits SANS FRONTIÈRES
Boubacar NDIAYE
Baye CHEIKH MBAYE
Pape N'DIAYE PAAMATH

Voyage sans visa

à 19h00 le 24 novembre 2020

2 €
Gratuit pour les moins de 12 ans

Espace Robert MERLE
à Zuydcoote

www.dunkerque-culture.fr
www.lechateauquelled.fr

Dunkerque Grand Littoral
MUSÉE DE LA VILLE DE DUNKERQUE
Côte à Côte
Zuydcoote

24
novembre
2020

Voyage sans visa

Le conteur Boubacar Ndiaye et ses deux musiciens viennent tous trois du Sénégal. Ils ont connu les péripéties de la migration et en racontent les difficultés, les espoirs, questionnant aussi la place de la famille restée derrière, du bonheur, de la réussite de ces immigrés. Ils chantent deux amours, la terre qui les a accueillis et la terre natale, jamais oubliée. Quand trois porteurs de mémoire se retrouvent ensemble sur scène, l'Afrique au contact de l'Occident se tient debout, danse, mais aussi dénonce : que signifie « sans papier » ? Ne venons-nous pas toujours de quelque part ?

19h00 à l'Espace Robert MERLE
Durée : environ 1h15
Tout public, à partir de 7 ans

Billetterie sur place : 2€ / gratuit pour les moins de 12 ans
Réservation recommandée : 03 28 63 99 91

Ce spectacle vous est proposé dans le cadre de Récits sans Frontières en partenariat avec la Ville de Zuydcoote et l'association Coote à Côte

Cimetière végétalisé

Engagée dans un Plan de gestion différenciée des espaces extérieurs, la municipalité a décidé de stopper les pesticides dans la commune et le cimetière.

La loi Notre et la loi Labbé interdisent les produits phytosanitaires dans les collectivités, avec quelque latitude dans les délais, notamment dans les cimetières jusqu'en 2022. Néanmoins, la Commune de Zuydcoote a déjà agi et a pris un an d'avance.

Julien LAMAERE, responsable des services techniques et son équipe ont commencé à travailler l'an dernier sur l'enherbement : gazon et herbes ont été semés. L'entretien est plus minimaliste et sans commune mesure avec l'arrachage des mauvaises herbes. Même s'il a fallu ressemer en raison de l'humidité et de la chaleur de cet été, les effets sont déjà visibles entre les tombes et les allées.

Toutefois « Le beau tapis vert doit attendre encore un peu ».



Des panneaux viendront expliquer la démarche de la commune afin d'obtenir la compréhension du public : **« Ici, votre commune s'engage à entretenir cet espace sans pesticide pour entretenir la biodiversité et la santé de tous. Acceptons la végétation spontanée. »**



Nous demandons que les jardinières ou fleurs placées devant les tombes soient posées sur la sépulture.

Il est rappelé que le parterre est communal et doit rester accessible pour le nettoyage et la tonte.

Merci de votre compréhension

Arrêtés municipaux

• N°M 66/2020 : La Cap Rando Littoral le 8 novembre

Mesures : Article 1 : La circulation sera interdite le samedi 7 novembre 2020 à partir de 20 h au dimanche 8 novembre à 17 h. Le parking sera entièrement barré (sauf secours si besoin).

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace Robert Merle et sur le parking bus du samedi 7 novembre à 20 h au dimanche 8 novembre à 17 h.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs afin de permettre l'application des présentes dispositions.

• N°M75/2020 : Réparation conduite « orange » rue du Général de Gaulle jusqu'au 24 novembre

Mesures : Article 1 : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur les rues concernées :

- La vitesse sera limitée à 30km/h
- La circulation se fera alternativement de façon manuelle

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.

• N°M77/2020 : Réparation branchement d'assainissement rue Jules Ferry du 4 novembre au 18 novembre

Mesures : Article 1 : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur les rues concernées : La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.



Moronval Fernand

1917



Le 10 juillet 1917, à Quaëdypre, a été fusillé Moronval Fernand, soldat au 43ème Régiment d'Infanterie pour désertion, abandon de poste en présence de l'ennemi.

Fernand Moronval était né le 10 avril 1895, à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, il est enterré au cimetière militaire de Zuydcoote, tombe 1098.

Près de 1009 soldats ont été fusillés et exécutés durant la première guerre mondiale.

Dans la nuit du 8 au 9 avril 1917, à la faveur de l'obscurité, entre Meurival et Muscourt dans l'Aisne, le soldat Moronval quitta son unité, alors que celle-ci, venant de Villers-Hagron, montait aux tranchées en vue d'une attaque prochaine.

Retournant sur ses pas, il se rendit à Fiomes où il prit un train qui l'amena à Paris puis Amiens pour faire une courte visite à sa mère, à qui il raconta qu'il était cantonné dans les environs. Mo-

ronval reprit le train en direction de Lyon pour se rendre ensuite à Chambéry chez une amie.

De Chambéry où il ne séjourna que 24 heures, il gagna Annecy dans l'intention de passer à pied la frontière suisse ; il marcha 2 jours, mais fut mis en état d'arrestation le 14 avril par un garde-frontière au moment même où il allait pénétrer en territoire suisse.

Conduit à la brigade de gendarmerie, il refusa tout d'abord de dire son nom. Pressé de questions, il finit par déclarer qu'il s'appelait " De la forge ", mais se refusa à fournir toute autre indication. Une enveloppe à son adresse fut trouvée sur lui, permettant de déterminer sa véritable identité.

Transféré à Annemasse, il fut, de là, le 21 avril, dirigé sur Dijon sous escorte de deux gendarmes. Mais en gare de Lyon, profitant d'un moment d'inattention, il s'évada. Le 5 mai, à la sortie d'un village, alors qu'il allait dans la direction de la Suisse, il essaya de faire croire aux gendarmes qu'il était permissionnaire mais fut de nouveau arrêté. Ramené à Évien, il s'enfuit au moment d'entrer dans la caserne de gendarmerie ; poursuivi, il fut peu après rattrapé dans la rue.

Écroué à la maison d'arrêt de Thonon, il fut peu après, identifié, et par la suite ramené à son corps d'Armée. Telles sont les circonstances dont s'entoure l'abandon que Moronval a fait de son unité dans la nuit du 8 au 9 avril 1917.

Moronval reconnaît les faits, il explique être parti parce qu'il ne pouvait plus soutenir la vie de tranchée et qu'il n'avait pas de permission depuis plus d'un an.

Dans son rapport du 2 juin 1917, le commissaire rapporteur écrit : « le prévenu est un mauvais soldat dans toute l'acception du mot et tout dénote chez lui l'intention fermement arrêtée de se soustraire à son devoir militaire. »

Le 22 décembre 1916, alors qu'il était incorporé au 127ème Régiment d'infanterie, il comparaisait devant le conseil de guerre de la division pour y répondre de trois désertions en présence de l'ennemi, commises successivement. Condamné à 5 ans de détention et à la dégradation militaire, il voyait sa peine suspendue par le Général, et était affecté au 327ème régiment d'infanterie, le 25 décembre. Deux jours après, le 27, apprenant que sa compagnie, alors au repos à Suippes, devait le soir même monter aux tranchées, Moronval n'hésita pas à désertir à nouveau et alla volontairement, le 29, se faire arrêter à Boulogne. Il entendait ainsi subir des condamnations successives et donc suspendre l'exécution des peines prononcées par le conseil de guerre.

Traduit le 3 février 1917 devant celui-ci, sous l'inculpation d'abandon de poste en présence de l'ennemi, il bénéficia à l'audience, d'une disqualification. La désertion en présence de l'ennemi était seule retenue contre lui, et il fut condamné à ce chef, en même temps qu'à 5 ans d'interdiction de séjour, à 20 ans de détention avec dégradation militaire.

L'exécution de cette nouvelle peine fut encore suspendue par le Général, et Moronval se vit affecté au 43ème régiment d'infanterie.

Le 5 juin 1917, le Conseil de Guerre par application des articles 213 et 187 du code de justice militaire, condamna par vote le soldat Moronval Fernand, à la majorité de quatre voix contre une, à la peine de mort pour abandon de poste en la présence de l'ennemi commis sur un territoire en état de guerre.